

DIRIZZIONE GENERALE DI I SERVIZI
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Dirittore(trice) Generale Aghjuntu(a) di l'Assestu
è di u sviluppu di i Territorii
Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) de l'Aménagement
et du développement des Territoires

Cadre d'emplois : **Administrateurs Territoriaux**
Grades:
Administrateur / Administrateur Hors Classe / Administrateur Général
Catégorie **A** – Filière **Administrative**
Cotation : **A1M1**
NBI : **50 points**
Localisation : **Ajacciu o Bastia**

Le territoire de la Corse s'étend sur 8722 km² et compte 359 communes pour 340 000 habitants. La Collectivité de Corse est née au 1er janvier 2018 de la fusion de la Collectivité Territoriale de Corse et des deux Conseils départementaux de Corse-du-Sud (2A) et de Haute-Corse (2B), et occupe une place prépondérante dans le développement de l'île. Elle est forte de 4300 agents pour un budget annuel de 1,2 milliard d'euros.

La Collectivité de Corse, collectivité à statut unique, est conçue selon une architecture originale :

- Un organe exécutif collégial, le Conseil exécutif de Corse, qui se réunit à un rythme hebdomadaire pour diriger l'action de la Collectivité de Corse, préparer les rapports et exécuter les décisions avec le concours des services administratifs ;
- Un organe délibérant, l'Assemblée de Corse, qui siège à un rythme mensuel pour débattre, amender le cas échéant et voter les rapports qui lui sont soumis. Il contrôle également l'action du Conseil exécutif de Corse.
- Des organes consultatifs, le CESEC, la Chambre des Territoires et l'Assemblea di a Ghjuventu, dont l'avis, obligatoire ou facultatif selon le cas, est régulièrement sollicité en amont des prises de décisions.

I/ DEFINIZIONE DI U POSTU (ROLLU È MISSIONE) / DEFINITION DU POSTE

Dirigeant(e) administratif (trative) territorial(e), il (elle) participe au sein d'un comité de direction, sous l'autorité du Directeur Général des Services et en collaboration avec l'équipe politique, à la définition des politiques publiques, des orientations stratégiques de la Collectivité et au processus de décision.

Il (elle) dirige les directions et services dans son périmètre et par délégation pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies, met en œuvre, régule, contrôle et évalue les résultats de cette activité. Son champ de compétence couvre notamment les domaines suivants : les politiques de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de l'habitat et du logement, des solidarités territoriales, des milieux aquatiques et de la sécurité sanitaire, des milieux naturels, du développement des espaces et sites de pleine nature ainsi que la politique de la forêt et de la prévention des incendies.

Le (la) dirigeant(e) territorial(e) évolue à la croisée d'une diversité très importante de communautés, d'acteurs aux visions et intérêts parfois divergents et doit concevoir, organiser et conduire l'action

publique dans le respect de l'intérêt général. Il (elle) doit ainsi considérer les problématiques d'un point de vue global et assembler les diverses expertises et rationalités, pour éclairer les décisions politiques. Le champ d'intervention du (de la) DGA est celui de la décision dans la complexité et s'inscrit dans le long terme.

Il (elle) doit :

- Définir concrètement les orientations stratégiques et les politiques publiques dans son secteur d'intervention et les mettre en œuvre
- Prioriser l'action publique pour faire face à la raréfaction des ressources et donc mobiliser et optimiser les ressources humaines, matérielles et financières allouées.
- Coordonner les instruments de pilotage et de contrôle et ainsi conduire l'évaluation des résultats et de l'efficacité des moyens mis en œuvre.
- Interagir avec l'environnement institutionnel, économique et social en interface avec le pouvoir politique.
- Travailler en réseau de coopération en intégrant la nouvelle donne territoriale.
- Superviser le management des services et conduire du dialogue social.
- Développer des relations avec les partenaires institutionnels et les différents acteurs intervenants dans les domaines concernés

II/ ATTIVITÀ PRINCIPALE / ACTIVITES PRINCIPALES

En tant que membre dirigeant d'une équipe de direction générale :

Participer à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre

Définir les politiques publiques mises en œuvre par les Directions de la DGA

Organiser la transversalité entre les directions de la DGA

III/ CUNNISCENZE È CAPACITÀ RICHIESTE / CONNAISSANCES ET CAPACITES REQUISES

Sapè fà / Savoir-faire :

En tant que membre dirigeant d'une équipe de direction générale :

Participer à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre

- Choisir les changements à conduire
- Porter une approche prospective pour l'action de la collectivité
- Participer à la stratégie de performance de l'organisation
- Partager une approche globale des différentes politiques publiques
- Contribuer à la vision de la collectivité.
- Préparer et accompagner les processus et instances d'aide à la décision dans les domaines de la DGA (comités, commissions de travail et d'études, instances paritaires...)
- Veiller à la mise en œuvre des politiques publiques afin de créer les conditions pour que les habitants du territoire, notamment les jeunes mais aussi ceux les plus exposés aux processus d'exclusion, puissent développer leur citoyenneté en accédant au sport et à la culture.

En tant que Responsable d'une direction générale adjointe :

Définir les politiques publiques mises en œuvre par les Directions de la DGA

- Définir les stratégies de mise en œuvre des objectifs de l'organisation
- Définir, piloter et suivre les dispositifs opérationnels
- Manager les équipes

- Piloter la qualité et la performance de ses services

Organiser la transversalité entre les directions de la DGA

- Impliquer la DGA dans la transversalité à l'échelle de l'Institution.

Sapè / Savoirs :

Maitrise des fondamentaux du statut de la FPT

Méthodologie et outils du management par objectif, ingénierie de projet

Connaissances générales et techniques sur les domaines de compétences de la DGA

Environnement territorial, enjeux, évolution et cadre réglementaire des politiques publiques

Management

Définir et expliciter les objectifs de son équipe, dans le cadre des objectifs collectifs et institutionnels (sens de l'action),

Coordonner, planifier et contrôler les activités des agents (processus, projets...),

Évaluer et rendre compte de l'activité de la DGA (rapport d'activité, note d'opportunité, point d'étape, etc.),

Accompagner le changement et porter des actions de progrès,

Organiser les moyens et maîtriser les ressources (humaines, financières, etc.)

Veiller à assurer des réponses aux usagers, aux sollicitations internes et externes

Accompagnement au changement

Gestion des processus, repérage de bonnes pratiques, appétence pour l'innovation

Savoir analyser et saisir rapidement les enjeux principaux d'un dossier ou d'une situation, faire émerger les choix possibles en fonction du contexte de la collectivité

Maitrise de la langue corse ou être disposé à suivre une formation.

Sapè esse / Savoir-être :

Force de proposition auprès de l'autorité territoriale

Sens de la relation à l' élu(e)

Autorité, capacité d'écoute

Capacité de communication avec les agents de terrain

Capacité à résister au stress et à prendre du recul

Culture du résultat / Sens de l'efficacité

Persévérance et ténacité

Sens du service public

IV/ RILAZIONE / RELATIONS

Échanges permanents et directs avec le DGS, l'autorité territoriale, les élu(e)s en charge du ou de ses secteurs d'activité, les membres du comité de direction ainsi que de ses directeurs.

Participation aux instances de gouvernance de la collectivité.

Participation régulière au comité de direction au titre de sa double fonction globale et sectorielle.

Coopération avec les institutions et les partenaires au plan national et du territoire.

Représentation de la collectivité auprès d'instances officielles, par délégation.

Communication régulière avec les collaborateurs (trices) (directeurs (trices) fonctionnel(le)s et/ou opérationnel(le)s concerné(e)s).

Relation permanente avec les élu(e)s pour partager en amont la compréhension de l'environnement avec les élu(e)s et confronter des analyses socio-économiques selon des grilles de lecture parfois différentes (marketing territorial) ; traduire en aval le projet politique et l'adapter au travers d'un effort de compréhension mutuelle, de la recherche de compromis pour permettre la

convergence entre technostructure et politique et ainsi la définition d'orientations stratégiques pour les services. Faire coïncider le but politique et la stratégie de l'organisation.

V/ CUNDIZIONE D'ESERCIZIU / CONDITIONS D'EXERCICE

Détachement sur emploi fonctionnel ou recrutement direct par contrat.

Champ d'intervention à l'échelle régionale et mobilités fréquentes.

Grande disponibilité : horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations de service public, rythme de travail soutenu, pics d'activité liés aux échéances de la collectivité, à l'agenda des élu(e)s.

Le Président du Conseil exécutif détenteur du pouvoir de nomination peut mettre fin, à discrétion, au détachement sur emploi fonctionnel.

Le (la) DGA agit en appui des élu(e)s en charge des politiques sectorielles.

VI/ AUTUNUMIA È RISPUNABILITÀ / AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

Large autonomie dans la mise en œuvre des orientations et dans la définition des priorités d'actions des politiques publiques.

Force de proposition auprès du DGS et de l'exécutif.

Participation aux choix stratégiques, tactiques et organisationnels (des erreurs d'arbitrage peuvent avoir des conséquences sociales et financières pour la collectivité).

Capacité à tendre vers des solutions réalistes et faisables dans un environnement incertain, sans perdre le cap de l'optimum lié aux finalités de service public.

Garant(e) de la régularité juridique des actes et décisions pris par l'exécutif.

Garant(e) de la conduite du projet de la collectivité (contraintes, risques, communication, etc.).

Garant(e) de la gestion des ressources (financières, humaines et matérielles) au sein de sa direction.

VII/ I FATTORI D'EVULUZIONE / LES FACTEURS D'EVOLUTION

Nouvelle donne institutionnelle et territoriale en Corse.

Raréfaction des ressources.

Multiplication des normes juridiques et techniques.

Évolution et augmentation de la demande sociale et de la participation des usagers.

Demande de modernisation de l'administration.

Individualisation et judiciarisation accrues de la société.

Exigence croissante de rigueur et de transparence sur les actions menées

Logique de partenariats et coopération entre territoires, recherche de synergies dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Redéfinition des modalités de l'action publique : délégation, coproduction

Recomposition des administrations territoriales (mutualisations...).

Essor du management par projets, du travail en réseau et des organisations transverses.

Évolutions des technologies de l'information et de la communication.

Temps du changement permanent et de la complexité croissante.